

WILAYA MSILA
DAIRA D OULED DERRADJ
COMMUNE DE MTARFA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
NIF :098428065034816

Le président de l'assemblée populaire communale de la Commune de Mtarfa:

Suite à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 01/2026 en Arabe au quotidien « **Algérie match** » daté le 24/02/2026 et

En Français au quotidien « **le jour D'Algérie** » date le 25/02/2026 et le procès verbal d'ouvertures des plis daté le 10/03/2026 et le procès verbal de la commission d'évaluation daté le 11/03/2026.

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public et de la loi n°12/23 du 05/08/2023 qui fixe les règles générales liés aux marchés publics

L'attribution du marché suivant:

N°	Lot	Soumissionnaire attribué provisoirement	Note technique / 100 p	Montant corrigé	N I F	Délais d exécution	Observation
01	LOT 02 :Suivi Et Réhabilitation De La route communal AL-Gourari sur une distance de 02 km (deuxième partie)	Zidani lazher établissement travaux public et hydraulique et – Barika- Batna	61.5/80 P	17.326.400.00DA	17105150008518200500	90 jours	La seule offre

Les soumissionnaires intéressés sont invités à apprendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire au près de la commission des marchés de la commune un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Metarfa Le:
Le président de l'APC